



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 111606

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : Bilan et perspectives ». Il est notamment recommandé, en l'absence de préfet et de sous-préfet délégué à la ville ou à l'égalité des chances, de faire des Sous-préfets des arrondissements dont une ou plusieurs communes sont éligibles à la politique de la ville, des sous-préfets délégués à la ville et à l'égalité des chances. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111606

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12313

Question retirée le : 12 décembre 2006 (Retrait pour cause de question identique)